



Rapport sur le préavis municipal 11-2022 Autorisation de travaux – Création de nouveaux arrêts de bus Demande de crédit

Gimel, le 1^{er} février 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs

La commission des routes, composée de :

Denis Humbert, président
Daniel Baltensperger
Sébastien Debonneville
Jean-Luc Richard
Daniel Egli, rapporteur

s'est réunie à 3 reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont une fois en présence de M. Philippe Reymond, Municipal, que nous remercions vivement pour sa disponibilité.

Arrêts de bus « Le Prunier »

En raison des transformations prévues par Le Coultré SA dans la zone d'activité L'Ezilière, l'emplacement actuel des arrêts de bus ne pourra plus être maintenu et devra être déplacé en direction du village, au début des habitations.

La création de ces nouveaux arrêts répondra aux normes de la loi sur l'égalité des handicapés (LHand), par la pose de bordure spécifique aux arrêts de bus.

La commission a pris note que l'aménagement d'un passage pour piétons est en consultation auprès de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Elle a également souhaité la pose d'un lampadaire supplémentaire du côté lac, afin d'éclairer au mieux tant l'arrêt des bus que le passage pour piétons. De même, elle a été informée que les arrêts de bus seront équipés d'abris comme ceux installés au centre du village, ce qui permettra de protéger les usagers contre les aléas de la météo.

Le talus sera soutenu par des éléments préfabriqués d'une hauteur de 2,5 mètres et qui sont encore à l'étude. Ils devront permettre la mise en valeur de l'entrée de notre village.

Quant à l'arrêt « Bas du village », la Municipalité a précisé lors de la séance du Conseil communal du 02.03.2020 que la DGMR n'exigait pas la mise aux normes immédiates de tous les arrêts, si certains arrêts sont déjà équipés d'un accès pour personnes à mobilité réduite.

Il est à noter que ce projet fera l'objet d'une mise à l'enquête publique.

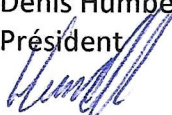
En conclusion

Sur la base de ce qui précède, la commission des routes unanime vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, à approuver le préavis 11-2021 comme suit :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de création de nouveaux arrêts de bus « le Prunier », selon le devis estimatif du Bureau Sabert SA ;
- b. D'allouer un crédit maximum de CHF 531'000 TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter les travaux ;
- c. De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux, déductions cantonales comprises, aux meilleures conditions du marché ;
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans ;
- e. De prendre acte de ces travaux, en l'état actuel subventions cantonales non déduites, entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts et de l'amortissement de la dette.

Pour la commission des routes :

Denis Humbert
Président



Daniel Egli
Rapporteur



Daniel Baltensperger



Sébastien Debonneville



Jean-Luc Richard

